



**Procès-verbal**  
**Assemblée générale Ligue Féminine de Handball**  
**Samedi 19 mars 2016 (Metz)**

**Membres :**

Présidente de la LFH : Nodjialem MYARO (*également titulaire du pouvoir de Michel GROPPi, personnalité qualifiée en contrôle de gestion*),

Président de la FFHB : Joël DELPLANQUE,

Représentant FFHB : Philippe BANA, DTN (*également titulaire du pouvoir d'Olivier KRUMBHOLZ, sélectionneur France A Féminines*),

Représentants des clubs : Perrine PAUL et Jeanne-Marie DE TORRES, Toulon St Cyr ; Didier WEBER, Besançon (*également titulaire du pouvoir d'Arnaud PONROY, Nantes*) ; Jean-Marie SIFRE, Issy-Paris Hand (*vice-président LFH, titulaire du pouvoir de Guillaume OLTRA, Fleury Loiret*) ; Thierry WEIZMAN, Metz HB ; Robert CENTANNI (*titulaire du pouvoir d'Ange FERRACCI, Nice*) ;

Représentant des entraîneurs : Christophe MARECHAL ;

Représentant des médecins : Gérard JUIN ;

Représentante des joueuses : Maria BALS ;

**Invités présents :**

Représentants FFHB : Alain KOUBI, trésorier ; Véronique PECQUEUX-ROLLAND, conseillère de la présidente LFH ; Pascal BAUDE, président de la COC fédérale ;

UPCD1F : Olivier GEBELIN, secrétaire ;

Représentant de l'arbitrage : Morad BOUNOUARA, arbitre G1 ;

Représentants des entraîneurs : Laurent BEZEAU ;

Représentant des joueuses : Franck LECLERC ;

Représentant des clubs D2F sous statut VAP : Yves GUERIN, Chambray ; Serge BONNAMOUR, Brest ; Frédéric VIGNIER, Celles sur Belle ;

Salariées FFHB/LFH : Aurélie REMY et Cécile MANTEL

**Membres excusés :**

Olivier KRUMBHOLZ, Sélectionneur France A Féminines ; Michel GROPPi, personnalité qualifiée en contrôle de gestion ; Philippe BANA, DTN ; Gérard JUIN, représentant des médecins ; Maria BALS, représentante des joueuses ; Jean-Pierre GONTIER, Fleury Loiret ; Karine SAVINA, Dijon ; Bertrand ROUX, Nîmes ; Arnaud PONROY, Nantes ; Ange FERRACCI, Nice ; Bernard COLY, Mios-Bègles ;

**Invités excusés :**

Représentants FFHB : Éric BARADAT, responsable du PES ;

La séance est ouverte à 10h30 au Novotel Centre de Metz, en marge du TQO.

**I/ Approbation du PV de l'assemblée générale du 29 novembre 2015**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents, avec les modifications suivantes :

- Au point III (budget) : « S'agissant du budget prévisionnel 2016 proposé par les services de la LFH, Alain KOUBI rappelle la décision de l'assemblée fédérale d'avril 2015 ayant augmenté les droits d'engagement dans toutes les compétitions nationales, y compris la LFH (passage à 12K€ par club à compter de 2015-16) »,

- Au point (Euro 2018) : est rajouté la phrase « Est également abordée l'éventualité d'emplois aidés dans les clubs, comme après le Mondial féminin 2007. »

## II/ Cadre et perspectives pour le handball féminin professionnel

Suite aux débats tenus en assemblée générale LFH le 29 novembre 2015 puis en amont du comité de direction le 2 mars 2016 autour des doléances exprimées par l'UPCD1F dans son courrier du 16 février, Joël DELPLANQUE rappelle que la responsabilité collective est constituée de la somme de responsabilités individuelles.

Il confirme les deux engagements fédéraux dont il a fait part aux acteurs de LFH par courrier du 17 mars :

- D'une part, la présentation à l'assemblée générale fédérale d'avril 2016 d'une réévaluation à 5 non-JIPES maximum (+1 le cas échéant si néo-pro dans l'effectif) autorisées en compétitions officielles LFH à compter de 2016-17,
- D'autre part, la réforme du régime indemnitaire d'aide aux clubs disposant d'internationales, avec un choix politique de la FFHB d'aller au-delà de la réglementation internationale IHF (prévoyant une franchise de 30 jours) et de travailler un dispositif de compensation globale intégrant les indemnités également versées par l'EHF et l'IHF. Il est convenu que Thierry WEIZMAN et Olivier GEBELIN représenteront les présidents de clubs dans les travaux avec la Fédération sur le sujet.

Un échange s'ouvre ensuite lors duquel sont abordés les enjeux à venir :

- Jean-Marie SIFRE précise que les demandes de l'UPCD1F doivent être appréhendées dans leur globalité,
- Perrine PAUL évoque le souhait de l'UPCD1F de réorganiser le fonctionnement de la LFH,
- Olivier GEBELIN précise que l'objectif de passage à 14 équipes en LFH est central pour les clubs et doit s'accompagner d'une réflexion sur le niveau du cahier des charges,
- A une question de Thierry WEIZMAN, Joël DELPLANQUE précise qu'une procédure de repêchage pour 2016-17 ne sera lancée qu'en cas de place vacante et que l'éventuel repeneur du niveau de jeu D1F du HBC Nîmes ne pourrait être concerné par un repêchage que sur vote unanime des clubs de LFH et du conseil d'administration fédéral,
- Franck LECLERC précise l'opposition de l'AJPH à tout repêchage en LFH d'un club local nîmois compte tenu de la gravité de la situation dont témoigne la procédure judiciaire en cours,
- Christophe MARECHAL précise, par ailleurs, que tous les entraîneurs des clubs de LFH et D2F-VAP se sont exprimés contre la mise en place d'un système de bonus (lié à l'écart de buts) sur les matchs de championnat tel qu'envisagé par l'UPCD1F, qui pourrait être source d'arrangement entre équipes,
- Laurent BEZEAU et Christophe MARECHAL reviennent sur l'objectif du passage à 12 équipes en LFH en 2016-17 et la difficulté d'y parvenir avec, au titre de 2015-16, 3 clubs VAP en D2F et 2 liquidations judiciaires en LFH. Ils interrogent sur la possibilité de réfléchir à l'accession éventuelle d'un club de D2F non VAP.

Lors du tour de table organisé pour recueillir l'avis des personnes présentes, qui confirment unanimement l'objectif d'un passage à 12 dans les meilleurs délais, Frédéric VIGNIER émet des réserves sur le droit d'un club non-VAP en 2015-16 (donc non soumis aux contraintes du cahier des charges) d'accéder en LFH, compte tenu de la rupture d'équité sportive que cela représenterait pour les clubs VAP. Les débats portent également sur le niveau du cahier des charges qui pourrait être applicable au club accédant dans le cadre d'une « wild card », ainsi que les droits (par exemple qualification en coupe d'Europe ou non) auxquels il pourrait prétendre. Il est en tout état de cause

rappelé que l'assemblée générale de la LFH n'est pas compétente pour déroger, seule, aux règles d'accession et relégation entre le régime général et la D1F.

En conclusion, Joël DELPLANQUE souhaite que des travaux plus poussés soient conduits au sein de la LFH à partir des profils de clubs de D2F susceptibles d'être intéressés par une « wild card », afin d'évaluer les conditions juridiques et économiques de l'hypothèse d'une dérogation. Didier WEBER, Maria BALS et Christophe MARECHAL sont mandatés pour représenter leur collège respectif dans les travaux à venir sur le sujet.

### **III/ Adoption du budget 2016**

Suite aux discussions tenues lors de l'assemblée générale de la LFH du 29 novembre 2015 et au report du vote sur le budget prévisionnel 2016, Alain KOUBI donne les explications utiles. Le budget 2016 est adopté et Perrine PAUL est désignée par les présidents de clubs présents comme représentante de l'UPCD1F (en remplacement de Bertrand ROUX) pour suivre l'engagement des dépenses et l'exécution budgétaire.

### **IV/ Point communication / médias / marketing**

Aurélié REMY présente un tour d'horizon des travaux en cours :

- La refonte de l'identité fédérale globale, confiée à l'agence Leroy Tremblot, vise aussi bien les équipes de France que les championnats de France ou les pratiques loisirs et de développement, et inclut la révision du logo de la LFH : le nouveau logo LFH, présenté au groupe de travail « communication » (avec Thierry WEIZMAN et Guillaume OLTRA) est modernisé, dynamisé et restructuré, tout en s'inscrivant dans la continuité du logo actuel. Les championnats de France, masculins et féminins, disposeront également tous de leur logo, décliné à partir du logo LFH ;
- Au titre de 2015-16 ont déjà été diffusés : 9 matchs de saison régulière, 12 de ligue des champions, 4 de coupe de France, 2 de coupe d'Europe ; restent encore le final4 de la coupe de la Ligue (3 matchs), les play-offs de championnats (5 matchs), la finale de coupe de France et 1 à 4 matchs de coupe d'Europe, soit un total envisagé sur la saison de 36 à 40 matchs ;
- Dans le cadre des accords avec l'Equipe 21 pour la diffusion des matchs d'Issy-Paris en coupe d'Europe (avec une aide du CNDS), la LFH tente d'obtenir de l'EHF qu'elle couvre au moins en « production web » les matchs disputés à l'étranger pour une retransmission des matchs aller et retour. A ce stade, l'EHF ne semble malheureusement pas disposée à déployer de tels moyens ;
- Le contrat de collaboration avec l'agence de prospection marketing UP est échu et non reconduit compte tenu de l'absence de résultats depuis le début du mandat ; une réflexion est en cours au sein de la FFHB autour de la prospection marketing globale pour valoriser la richesse de l'offre handball dans son ensemble. Nodjialem MYARO fera un point d'avancement lors de l'assemblée de fin de saison.

### **V/ Questions diverses**

#### ➤ Evénement pour la remise des trophées 2015-16 :

Il est convenu de reconduire le format de la conférence de rentrée intégrant à la fois la présentation de la saison 2016-17 et la remise des trophées de la saison 2015-16. Une collaboration avec Handnews pourra être renouvelée. Le choix du lieu sera effectué en fonction des propositions travaillées par Aurélié REMY ; le créneau de la mi-journée (avec cocktail déjeunatoire) est retenu pour permettre aux invités un aller-retour dans la journée. La date du mardi 6 septembre est définitivement arrêtée par l'ensemble des personnes présentes, la J1 de LFH débutant le week-end du 10-11 septembre.

➤ Représentation et implication des joueuses :

Maria BALS sollicite l'aide des présidents de clubs pour sensibiliser leurs joueuses à s'intéresser et répondre aux sollicitations de l'AJPH sur les sujets importants les concernant dans l'environnement professionnel.

➤ Grande conférence sur le sport professionnel :

Joël DELPLANQUE dresse un rapide état des travaux auxquels il a participé dans le cadre de la Conférence lancée par le secrétaire d'Etat aux sports, notamment s'agissant des perspectives dégagées pour le sport féminin professionnel (par exemple en matière fiscale ou d'aides publiques).

A cet égard, Thierry WEIZMAN fait part des échanges prometteurs tenus la veille au soir avec M. Thierry BRAILLARD, secrétaire d'Etat chargé des sports.

➤ Etats généraux du handball féminin :

Joël DELPLANQUE confirme le projet d'états généraux du handball féminin professionnel visant à mettre en œuvre toutes les réflexions possible sur l'économie générale du secteur, à travers les enjeux de gouvernance, de marketing, de communication, d'organisation, de projet sportif, d'autonomie, de dispositifs éventuels de conventionnement, etc.

Le pilotage en sera confié à des experts extérieurs à la FFHB de manière à assurer la neutralité des analyses. Sa présentation n'appelle pas de remarque particulière de la part des personnes présentes à l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 13h30.



**Nodjialem MYARO**  
**Présidente de la LFH**